



Protocole sanitaire de rentrée

publié le 27/08/2021

Descriptif :

Modalités de mise en place du protocole sanitaire.

Le département de la Vienne est classé au niveau « jaune » (niveau 2). Le protocole sanitaire mis en place pour cette rentrée sera donc identique à celui que votre enfant a connu à la fin de l'année scolaire passée :

- Maintien des mesures renforcées d'**aération** et **lavage des mains**,
- Port du **masque** obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves,
- **Limitation du brassage** par niveau obligatoire,
- **Désinfection** des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service,
- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive.

Documents joints

 [infographie---synth-se-des-mesures-sanitaires-91637_0-1](#) (PDF de 58.9 ko)

 [2021_livret_parent_rentree-covid19_web](#) (PDF de 802.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.